

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **Camping de 56 emplacements, terrain de 7 hectares**

#### **1 – Comment réserver ?**

##### **Réservation sur notre site internet :**

Vous pouvez réserver directement en ligne en sélectionnant votre séjour. Un acompte vous sera demandé pour valider la réservation (30 % du montant total + 20 € de frais de dossier pour les locatifs, 30 % du montant total + 5 € de frais de dossier pour les emplacements).

L'assurance annulation vous sera également proposée au moment de la réservation (facultative mais fortement conseillée).

##### **Réservation par mail ou par téléphone :**

Après vérification des disponibilités avec notre équipe, un contrat de réservation vous sera envoyé.

Pour confirmer votre séjour, vous devrez :

- compléter et signer ce contrat,
- le retourner accompagné de l'acompte demandé,
- ajouter, si vous le souhaitez, l'assurance annulation.

La réservation ne sera considérée comme définitive qu'à réception de ces éléments.

##### **Conditions importantes :**

La location est consentie à titre strictement personnel. Le titulaire du contrat ne peut en aucun cas sous-louer ou céder sa réservation sans l'accord préalable de la Direction.

#### **2 – Comment régler votre séjour ?**

À réception de votre réservation, nous vous envoyons une confirmation sur laquelle figure le solde de votre séjour, déduction faite de l'acompte versé.

Le solde est à régler 30 jours avant votre arrivée.

Moyens de paiement acceptés : chèques bancaires (non acceptés sur place), chèques vacances, mandat postal, espèces, cartes bancaires.

#### **3 – Départ anticipé / Arrivée retardée**

En cas de départ anticipé ou d'arrivée retardée, les dates indiquées sur la confirmation seront facturées.

Passé 24 heures sans nouvelles de votre part, la Direction se réserve le droit de relouer l'emplacement ou l'hébergement.

#### **4 – Annulation**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les frais d'annulation sont les suivants :

Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : l'acompte est conservé

Moins de 30 jours avant la date d'arrivée : 100 % du séjour est dû

Les frais de dossier et l'assurance annulation ne sont jamais remboursés.

Aucun remboursement ne sera effectué pour séjour écourté, interruption, ou prestations non consommées.

### **5 – Assurance annulation**

Nous vous proposons de souscrire une assurance annulation lors de votre réservation, afin de partir l'esprit serein.

Cette assurance est facultative mais fortement conseillée. Elle vous permet, sous certaines conditions, d'être remboursé des sommes engagées en cas d'annulation ou d'interruption de séjour (maladie, accident, imprévu, etc.).

Nous travaillons avec Campez Couvert, spécialiste de l'assurance pour les séjours en plein air.

Les conditions générales d'assurance sont disponibles en annexe et sont également consultables directement lors de votre réservation.

### **6 – Locations**

Location à partir de 2 nuits en basse saison et à partir de 3 nuits en haute saison.

Arrivées entre 16h00 et 20h00

Départs entre 8h00 et 10h00

Le nombre de personnes ne doit pas dépasser la capacité de l'hébergement (4, 5 ou 6 personnes).

Les tarifs incluent : les frais de dossier, la location équipée (meubles, vaisselle), eau, gaz, électricité, nombre de personnes selon l'hébergement, stationnement d'un véhicule.

Ne sont pas inclus : draps à usage unique, linge de maison, ménage, véhicule supplémentaire.

Caution :

Une empreinte bancaire via la plateforme sécurisée Swikly vous sera demandée quelques jours avant votre arrivée pour garantir la caution.

Pour les hébergements :

280 € pour l'inventaire général

90 € pour le ménage

Pour les emplacements :

15 € pour le badge

Ces montants ne sont pas débités sauf en cas de dégradation, perte, ménage non fait ou non-respect du règlement intérieur.

Les cautions seront automatiquement annulées après votre départ, sous réserve de l'état des lieux.

Pour les départs en dehors des horaires, l'état des lieux sera réalisé par nos soins. En cas de problème, vous serez contacté avant toute retenue.

Il est strictement interdit de fumer dans les hébergements.

## **7 – Informations Générales**

Le règlement intérieur de la FFCC est affiché à l'entrée (disponible à l'accueil sur demande).

Véhicules : un seul autorisé par emplacement. Un 2e véhicule doit rester sur le parking extérieur (2.50€ la nuitée).

Visiteurs : doivent se présenter à l'accueil avec une pièce d'identité et s'acquitter du tarif visiteur.

Piscine : réservée aux clients du camping. Maillot ou boxer de bain obligatoire (shorts interdits).

Petite piscine couverte ouverte du 05 avril au 31 octobre

Grande piscine ouverte en juillet et août uniquement

Barbecues : seuls les barbecues électriques sont autorisés (disponibles à la location).

Animaux : un seul animal par location (catégories 1 et 2 interdites). Il doit être tenu en laisse, assuré, ne jamais être laissé seul, et les promenades se font à l'extérieur du camping (sacs à déjections obligatoires).

Le camping se réserve le droit d'utiliser des images sur lesquelles vous pourriez apparaître à des fins de communication

## **8 – Responsabilité – dégradations des installations et des espaces du camping**

Le locataire et les occupants sont responsables de leurs actes ainsi que de toute dégradation, détérioration ou dommage causé aux installations, équipements et espaces du camping, qu'ils soient situés dans les hébergements, sur les emplacements ou dans les parties communes et espaces extérieurs.

Sont notamment concernés, sans que cette liste soit limitative :

- les équipements collectifs (sanitaires, éclairage, voirie, infrastructures de loisirs),
- les espaces naturels et paysagers du site,
- les installations techniques et zones de service.

Toute dégradation constatée, qu'elle soit volontaire ou résultant d'un usage non conforme des lieux, pourra faire l'objet d'une facturation au locataire ou au groupe responsable, sur présentation des justificatifs correspondants (photographies, constats, devis ou factures de remise en état).

Le non-respect du règlement intérieur du camping, notamment en matière de sécurité, d'accès aux zones interdites ou de respect des installations, engage la responsabilité du locataire et peut entraîner la retenue partielle ou totale de la caution, voire une facturation complémentaire si le montant des dommages excède celle-ci.

Médiateur : En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client du camping à la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite par LR/AR auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :

Confluence Médiations

Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet :

<https://confluence-mediations-consommation.fr/consommateurs-mediations/saisir-le-mediateur/>

Saisine par voie postale : 9, rue Pierre Ceccaldi 91410 Dourdan

Aucune saisine ne peut être faite par téléphone.